COMPETITIONS PROVINCIALES JUGE-ARBITRE : André Jacques 0477/05.80.17

**CHAMPIONNATS PROVINCIAUX JEUNES le samedi 8 Janvier 2022**

**C.F.T.T. de BLEGNY rue L. MARLET n° 13**

***Horaire***

9H30 Doubles et Mixtes Cadets garçons et filles

9H30 Doubles et Mixtes Minimes garçons et filles

11H00 Simples Cadets et Minimes garçons et filles

11H30 Simple NC garçons et filles

12H30 Doubles et Mixtes Préminimes garçons et filles

14H00 Simple Préminimes garçons et filles

14H00 Doubles 17/21 garçons et filles

15H00 Simple Poussins garçons et filles

15H00 Doubles et Mixtes Juniors garçons et filles

15H00 Doubles Mixtes 17/21

16.30 Simple Juniors garçons et filles

16.30 Simples 17/21 garçons et filles

La série poussins n’étant pas officielle, un poussin pourra jouer en Poussins et en Préminimes.

La série NC est nouvelle et n’est pas officielle. Les NC pourront aussi s’inscrire dans les catégories d’âge

Les inscriptions en ligne sont reçues jusqu’au jeudi 6 janvier sur le site : <https://resultats.aftt.be>

En cas de difficulté contactez le juge-arbitre par mail ajacques@skynet.be ou 0477/05.80.17, autre personne de contact Maurage Didier didiermaurage8@gmail.be ou 0485/51.55.75

Droit d’inscription : 3 euros **Présence obligatoire : 30 minutes avant le début de la série**

Elaboration des tableaux : le 6/1/2022 au domicile du juge-arbitre

Le CST est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 16 ans et le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de plus de six ans.

En outre, uniquement les jeunes de moins de 18 ans pourront être accompagnés de deux parents.

Les règles fixées par le CODECO seront d’application pour le bon déroulement de la compétition.

Nous vous remercions d’avance de respecter toutes les consignes afin de pouvoir pérenniser ces championnats provinciaux

Toute absence non prévenue, chez le juge-arbitre, au moins la veille de la compétition doit être justifiée par un certificat médical envoyé endéans les 48H du championnat au CFTT Blegny, rue Lambert Marlet 13, 4670 Blegny sous peine d’une amende de 15 euros.

Il sera fait usage de 12 tables.